



Vol 23 | No 9 | Juin 2010

Conseil fédéral des
31 mai, 1^{er} et 2 juin 2010

EN ACTION

FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC | www.fiqsante.qc.ca

LES ACTIONS DE MOBILISATION MONTENT D'UN CRAN



Lors du conseil fédéral, la délégation a adopté le plan d'action et de mobilisation des quatre prochains mois, et ce, quelques jours après avoir pris connaissance de l'irresponsable dépôt patronal du 26 mai dernier. Les actions de mobilisation mises de l'avant reflètent bien la détermination des professionnelles en soins de la FIQ dans la présente négociation.

1^{re} ACTION : CAMPMENT DEVANT LE PARLEMENT

La première action du plan de mobilisation vise les députés de l'Assemblée nationale. Ainsi, au moment de rédiger le *FIQ en Action*, une vigile doit se tenir devant le Parlement. En pleine nuit, un campement a secrètement été érigé sur la colline Parlementaire, où les membres de la FIQ doivent se relayer 24 h sur 24, pendant quelques jours.

Par cette action, les professionnelles en soins adressent un message clair aux députés qui en sont à leur dernière semaine à l'Assemblée nationale avant les vacances. Elles souhaitent une entente, négociée avant l'été, qui améliorera leurs conditions de travail et assurera la qualité des soins et la sauvegarde du système de santé public.

AUTRES ACTIONS DE MOBILISATION Jusqu'à un règlement :

- Boycottage des rencontres patronales/syndicales dans tous les établissements;

- Mise à l'index, par toutes les professionnelles en soins, du code vestimentaire en poursuivant les mercredis noirs et en usant d'imagination pour les autres jours de la semaine;
- Port d'un dossard lorsqu'une professionnelle en soins travaille en heures supplémentaires;
- Application des mesures proposées par la Fédération lorsque l'employeur demande à une professionnelle en soins de faire des heures supplémentaires;
- Camouflage des cartes d'employées par une carte « Aux yeux du gouvernement Charest, je ne suis qu'un numéro »;
- Port d'un signe distinctif lors des visites de l'agrément.

Juin :

- Opération « Grand dérangement » où les conseils d'administration des

établissements seront sollicités afin qu'ils se prononcent sur le dépôt patronal du 26 mai dernier;

- Envoi d'une lettre à chacun des membres des conseils d'administration sollicitant leur engagement dans la défense d'un système de santé public de qualité.

Juillet :

- Médiatisation du rapport du médiateur par une action *punch*.

Septembre :

- Demande d'appui aux revendications des professionnelles en soins adressée à la population.

Au moment jugé opportun :

- Campagne publicitaire;
- Opération « Plainte pénale »;
- Caravane des membres du Comité exécutif de la Fédération. ■

Sylvie Savard, Mélanie Parent,
Brigitte Fauteux, Chantal Martin,
Josée Renaud et Michel Mailhot

POSTE-PUBLICATION

Convention 40007983

(adresse de retour)
FIQ Québec | 1260, boul. Lebourgneuf,
bur. 300, Québec (Québec) G2K 2G2



MOT DE LA PRÉSIDENTE

FIQ en Action, vol. 23, n° 9, juin 2010 | Publié par le service Communication-Information après chaque instance de la FIQ | Tirage : 58 950 exemplaires | Conception graphique : Nolin | Montage graphique : Josée Roy | Photographies : Jacques Lavallée | Impression : Solisco-Charactera | Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention « reproduit de la publication FIQ en Action » | ISSN : 1913-1739 (Imprimé) | ISSN : 1913-1747 (En ligne) | www.fiqsante.qc.ca | info@fiqsante.qc.ca



C'EST DANS L'ADVERSITÉ QU'ON RECONNAIT LES GRANDES ÉQUIPES

Régine Daurant



Un vieux cliché sportif dit que c'est dans l'adversité qu'on reconnaît les grandes équipes. Pour les professionnelles en soins, on peut assurément affirmer que les derniers mois en ont fait foi, particulièrement depuis le dépôt patronal du 26 mai.

Les infirmières, les infirmières auxiliaires, les inhalothérapeutes et les perfusionnistes forment, à n'en pas douter, une grande équipe, puisque l'adversité fait partie de leur lot quotidien. À chacun de leurs quarts de travail, elles réalisent l'impossible en faisant toujours plus avec moins. À chacune de leurs négociations, elles doivent convaincre un gouvernement, faisant preuve de mauvaise foi, de la nécessité d'apporter des changements dans le réseau de la santé. Toutefois, devant l'adversité, elles demeurent fortes et unies malgré leurs réalités parfois différentes et malgré leurs désaccords.

La démocratie s'enracine dans les discussions, dans les débats et dans l'action; c'est d'ailleurs à travers ceux-ci que la Fédération prend tout son sens. Les valeurs de solidarité, d'équité et de justice sont à la base des actions des membres de la FIQ. La lutte qu'elles mènent pour ces valeurs, à tous les instants, est aussi reconnue par l'ensemble de la population qui les appuie sans équivoque, notamment dans leur projet d'aménagement du temps de travail.

Par contre, le combat des professionnelles en soins ne s'arrête

pas aux portes d'un établissement de santé et c'est là que réside la force de la FIQ. Sa crédibilité et sa notoriété découlent du fait qu'elle a à cœur la santé et le bien-être de l'ensemble de la population.

Le gouvernement aurait tout intérêt à traiter les professionnelles en soins comme des alliées plutôt que de les amener sur le champ de bataille. Il devrait comprendre qu'elles ne sont pas des adversaires, mais bien des travailleuses acharnées qui cherchent simplement à être reconnues. ■

RÉFLEXION SUR LA RECONSTRUCTION D'HAÏTI

À la suite de la mise en œuvre de son Programme des nouvelles pratiques de solidarité, la FIQ a participé à un important rassemblement d'organisations syndicales et communautaires haïtiennes afin d'entendre leur point de vue sur la reconstruction et le développement social d'Haïti.

Ainsi, deux rencontres se sont tenues entre le 8 et le 12 avril dernier : un premier sommet syndical organisé par la Confédération syndicale internationale (CSI), organisation syndicale internationale représentant 175 millions de travailleuses et de travailleurs dans 155 pays, et un forum de réflexion organisé conjointement par la FTQ et Oxfam-Québec.

Ces deux rencontres ont mené à l'adoption de feuilles de route syndicales faisant état d'un consensus quant à la pertinence de développer des agendas communs. Les participant-e-s ont notamment axé leurs priorités sur le développement du travail décent, sur le renforcement d'un état de droit et sur la mise en œuvre d'un dialogue social, bases sur lesquelles reposeront les prochaines actions du mouvement syndical haïtien et des groupes communautaires. ■

UNE RETRAITE BIEN MÉRITÉE

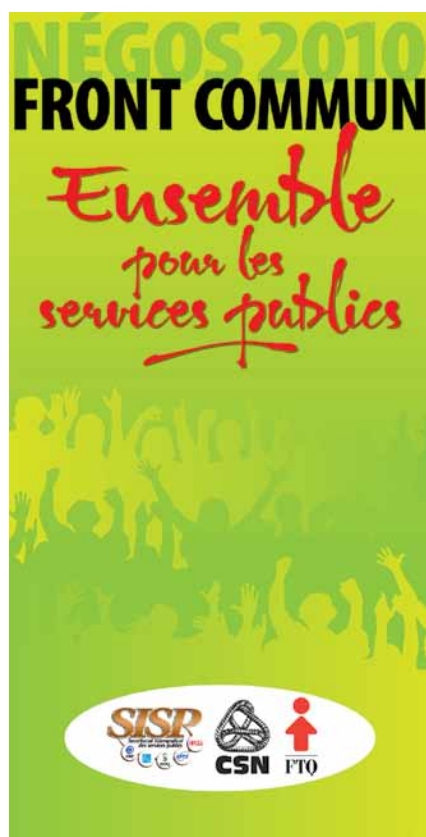
La Fédération a informé la délégation du départ à la retraite de Lorraine Fortin et de Micheline Poulin et en a profité pour souligner leur apport exceptionnel à l'organisation. L'énergie déployée au cours des années par ces deux conseillères syndicales est digne de mention et c'est avec reconnaissance que la FIQ leur souhaite une longue et heureuse retraite.



1. Micheline Poulin 2. Lorraine Fortin

NÉGOCIATION

**UNE OFFRE EXPLORATOIRE DU FRONT COMMUN
PROJET DE LOI 100 - INJUSTICE ET INIQUITÉ AU MENU**



**LE POINT SUR LES DEMANDES SALARIALES
UNE OFFRE EXPLORATOIRE
DU FRONT COMMUN**

Le 30 octobre 2009, le Front commun déposait une offre d'augmentation salariale de 11,25 %, s'étalant sur trois années, pour l'ensemble des employé-e-s du secteur public. Cette augmentation comprenait la protection du pouvoir d'achat, un rattrapage salarial des employé-e-s de l'État et une participation à l'enrichissement collectif en fonction de l'évolution de la richesse du Québec.

Le 14 janvier 2010, la partie patronale répondait par une proposition, s'étalant sur cinq années, visant une augmentation de 5 % des salaires avec une participation à l'enrichissement collectif durant les deux dernières années.

En réponse à cette dernière proposition, le Front commun a déposé une offre exploratoire concernant les salaires s'étalant, cette fois-ci, sur cinq années. Tout en maintenant les principes contenus dans sa première offre, cette dernière suggère toutefois une distribution dans le temps différente. Cette nouvelle formule permettrait notamment de maintenir la demande de protection du pouvoir d'achat.

Au moment de rédiger le *FIQ en Action*, le Front commun attend la réponse du gouvernement. ■



Sylvie Savard, Michèle Boisclair,
Lucie Mercier et Ginette Raymond

**PROJET DE LOI 100
INJUSTICE ET INIQUITÉ AU MENU**

Le 12 mai dernier, le gouvernement de Jean Charest a déposé le projet de loi 100, une loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du Québec. La FIQ s'oppose vivement à ce projet de loi qui, de toute évidence, ne fera pas l'objet de consultations publiques.

De par ce projet de loi, le gouvernement sanctionne, par voie législative, l'injustice, l'iniqité et le transfert de richesse des plus pauvres vers les riches. Par ailleurs, il met en péril l'accessibilité aux services de santé en basant l'octroi de financement aux établissements de santé sur des critères de performance, plutôt que sur des considérations socioéconomiques et régionales. Partout où il a été appliqué, ce mode de financement a contribué à créer de nombreux déséquilibres, notamment pour les établissements situés dans des milieux défavorisés ou en région. De plus, les critères de performance peuvent constituer un alibi fort utile pour transférer les services au secteur privé.

Pour la Fédération, il est évident que le gouvernement libéral n'a pas la légitimité nécessaire pour modifier de la sorte le mode de financement et l'allocation des ressources dans le réseau de la santé et des services sociaux, et ce, sans consultations publiques. Il doit également renoncer à la franchise santé et à l'application de la politique de non-remplacement des cadres et du personnel administratif, puisque cette mesure entraînerait inévitablement une surcharge de travail pour les professionnelles en soins qui en ont déjà plein les bras. En outre, bien que le gouvernement prévoit les augmentations salariales du personnel de direction et d'encadrement dans son projet de loi, la FIQ souhaite qu'il n'en soit pas de même pour le salaire des professionnelles en soins. La Fédération demande donc que les articles du projet de loi 100 qui traitent de ces éléments soient amendés et abrogés. ■

**ET LES
GAGNANTES
SONT...**

Les résultats de la mobilisation, pour la grande manifestation du Front commun du 20 mars dernier, ont été dévoilés lors du conseil fédéral. Voici les régions qui se sont distinguées par le nombre de membres de la FIQ ayant participé à cet événement. Il importe de rappeler que plus de 75 000 personnes étaient présentes dans les rues de Montréal pour cette manifestation historique.

- 1^{re} position : Saguenay-Lac-St-Jean / Côte-Nord / Nord-du-Québec
- 2^e position : Abitibi-Témiscamingue
- 3^e position : Mauricie / Centre-du-Québec



LA FIQ EN BONNE SANTÉ FINANCIÈRE

Comme en témoignent les états financiers vérifiés pour l'année 2009, la Fédération est en bonne santé financière.

Puisque 2009 a été une année préparatoire à la négociation nationale, certains postes budgétaires en ont été affectés. De plus, c'est au cours de cette période que le déploiement de certains modules développés du plan directeur informatique a été réalisé, entraînant ainsi des coûts supplémentaires. Malgré tout, l'exercice financier 2009 de la FIQ a permis de dégager un surplus budgétaire de 431 414 \$, et ce, tout en allouant 580 000 \$ à la réserve Négociation pour éviter un déficit plus grand. En accord avec le bilan présenté, les déléguées ont donc adopté les états financiers 2009.

Pascal Beaulieu et Jérôme Rousseau, membres du comité de vérification interne, ont présenté aux déléguées leur rapport pour l'année. Ils se disent satisfaits de la gestion des avoirs de la FIQ et constatent une grande vigilance en regard des dépenses. ■

FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

	2009 (12 mois)	2008 (12 mois)
REVENUS		
Cotisations régulières	26 052 093	26 038 709
Intérêts	154 120	339 894
Subventions	47 368	47 082
Autres revenus	56 669	57 586
Total des revenus	26 310 250	26 483 271
DÉPENSES		
Instances et officières syndicales	1 901 565	1 700 921
Secteurs		
Relations de travail	11 844 077	11 641 279
Secteurs et services	985 227	773 707
Sociopolitique	425 524	288 737
Condition féminine	313 413	154 050
SST	223 040	252 437
TOT	373 677	268 958
Sécurité sociale	226 734	194 376
Total des secteurs	14 391 692	13 573 544
Services		
Éducation-Animation	622 480	502 528
Organisation syndicale	555 148	548 689
Communication-Information	587 414	595 191
Traduction	114 005	92 865
Total des services	1 879 047	1 739 273
Péréquation (voir instances)	0	0
Administration (incl informatique)	6 637 915	5 021 840
Ressources humaines	1 068 617	928 979
Total des dépenses	25 878 836	22 964 557
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>431 414</u>	<u>3 518 714</u>

RÉSERVE POUR SOLIDARITÉ	2009 (12 mois)	2008 (12 mois)
REVENUS		
Contribution du fonds d'administration	164 037	107 022
DÉPENSES		
Solidarité	118 757	106 795
EXCÉDENT DES REV. SUR LES DÉP.	<u>45 280</u>	<u>227</u>

RÉSERVE POUR INSTANCES	2009 (12 mois)	2008 (12 mois)
REVENUS		
Contribution du fonds d'administration	2 143 256	2 323 316
DÉPENSES		
Instances (incluant Péréquation)	1 779 842	2 508 604
EXCÉDENT DES REV. SUR LES DÉP.	<u>363 414</u>	<u>(185 288)</u>

RÉSERVE POUR SIÈGE SOCIAL	2009 (12 mois)	2008 (12 mois)
REVENUS		
Contribution du fonds d'administration	0	0
DÉPENSES		
Siège social	0	0
EXCÉDENT DES REV. SUR LES DÉP.	<u>0</u>	<u>0</u>

RÉSERVE POUR NÉGOCIATION

	2009 (12 mois)	2008 (12 mois)
CONTRIBUTION DU FAG		
Cotisations régulières	2 180 000	1 600 000
Cotisation additionnelle	0	0
Autres revenus	0	0
Total de la contribution	2 180 000	1 600 000
NÉGOCIATION		
Salaires et avantages sociaux	771 929	1 080 338
Frais de déplacement	181 853	111 117
Frais de location	42 319	6 626
Frais de reprographie	30 869	238 258
Messagerie et communication	12 633	294
Honoraires professionnels	108 181	191 020
Publications	110 554	33 996
Frais d'adhésion	199 518	342
Conseils fédéraux	909 609	179 360
Autres dépenses	152 707	0
Négociation privée	0	0
Total des frais de négociation	2 520 172	1 841 351
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>(340 172)</u>	<u>(241 351)</u>

FINANCES

LA FIG EN BONNE SANTÉ FINANCIÈRE

FONDS DE DÉFENSE SYNDICALE			BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009			
	2009 (12 mois)	2008 (12 mois)		Fonds de défense syndicale	Fonds d'administration*	Total
REVENUS			ACTIF À COURT TERME			
Contribution du fonds d'administration			Encaisse	1 069 395	283 459	1 352 854
Prestations			Placements temporaires	1 518 365	5 595 258	7 113 623
Cotisations régulières	314 839	309 704	Avances au Fonds d'administration	133 569	0	133 569
Dons	0	0	Avances au Fonds comité paritaire ass.	0	17 123	17 123
Intérêts	15 112	0	Avances au FDS	0	0	0
	<u>329 951</u>	<u>309 704</u>	Débiteurs	0	589 538	589 538
Organisation			Frais imputables au prochain			
Cotisations régulières	629 678	619 407	exercice	0	152 073	152 073
Intérêts	3 253	0	Frais reportés	0	8 641 093	8 641 093
Autres revenus	0	66	IMMOBILISATIONS	0	5 826 207	5 826 207
	<u>632 931</u>	<u>619 473</u>				
Total des revenus	962 882	929 177	ACTIF TOTAL	2 721 329	21 104 751	23 826 080
DÉPENSES			PASSIF À COURT TERME			
Prestations			Créditeurs et frais courus	320	1 371 083	1 371 403
Comité de défense syndicale	1 050	1 241	Revenus reportés	0	0	0
Salaires et charges sociales	0	0	Développement des ressources humaines	0	344 956	344 956
Amendes et frais judiciaires	54 150	0	Dette échéant à moins d'un an	0	0	0
Honoraires professionnels	28 525	50 255	Comptes à payer	0	5 351 163	5 351 163
Intérêts et frais bancaires	0	14		<u>320</u>	<u>7 067 202</u>	<u>7 067 522</u>
Autres dépenses	34 931	41 266	Dû au FDS	0	133 569	133 569
Aide financière	653	979	DETTE A LONG TERME	0	0	0
	<u>119 309</u>	<u>93 755</u>	PASSIF TOTAL	320	7 200 771	7 201 091
Organisation			AVOIR DES MEMBRES			
Salaires, libérations et charges sociales	124 013	0	Surplus accumulé non affecté	2 721 009	(748 047)	1 972 962
Frais de déplacement	7 231	0	Surplus affecté-mobilier/équipement		1 807 312	1 807 312
Frais de location	0	0	Surplus affecté-informatique		4 018 895	4 018 895
Frais de reprographie	110	2 547	Surplus affecté-frais reportés siège social		8 641 093	8 641 093
Messagerie et communication	0	0	Surplus-réserve pour négociations	0	(168 707)	(168 707)
Honoraires professionnels	9 993	9 406	Susplus-réserve pour solidarité	0	45 128	45 128
Autres dépenses	0	794	Surplus-réserve pour instances	0	308 306	308 306
	<u>141 347</u>	<u>12 747</u>				
Total des dépenses	260 656	106 502	PASSIF ET AVOIR	2 721 009	13 903 980	16 624 989
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>702 226</u>	<u>822 675</u>		<u>2 721 329</u>	<u>21 104 751</u>	<u>23 826 080</u>

* Réserves solidarité, négociation, siège social et instances.

REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXERCICE ET SOLDE DES FONDS AU 31 DÉCEMBRE 2009	Fonds de défense syndicale	Fonds d'administration	Réserve pour négociations	Réserve pour solidarité	Réserve pour instances	Total
SOLDE DES FONDS AU 31 DÉCEMBRE 2008	2 018 783	13 287 839	171 466	(152)	(55 107)	15 422 829
Redressement	0	0	0	0	0	0
Solde redressé des fonds au 31-12-2008	2 018 783	13 287 839	171 466	(152)	(55 107)	15 422 829
Revenus de l'exercice 2009	962 882	26 310 250	2 180 000	164 037	2 143 256	31 760 425
Dépenses de l'exercice 2009	<u>260 656</u>	<u>25 878 836</u>	<u>2 520 172</u>	<u>118 757</u>	<u>1 779 842</u>	<u>30 558 263</u>
Excédent de l'exercice 2009	702 226	431 414	(340 172)	45 280	363 414	1 202 162
SOLDE DES FONDS AU 31 DÉCEMBRE 2009	<u>2 721 009</u>	<u>13 719 253</u>	<u>(168 706)</u>	<u>45 128</u>	<u>308 307</u>	<u>16 624 991</u>
Surplus affecté-mobilier/équipement		1 807 312				
Surplus affecté-siège social		8 641 093				
Surplus affecté-informatique		4 018 895				
Surplus accumulé non affecté		(748 047)				

N.B. À cause des décimales, il y a un écart d'arrondi.

ACTIVITÉS DE LA FÉDÉRATION

LA DIVERSITÉ PROFESSIONNELLE DE LA FIQ
SEMAINE ANNUELLE SST 2010

LA DIVERSITÉ PROFESSIONNELLE DE LA FIQ



En décembre dernier, la Fédération annonçait la mise sur pied d'une démarche qui, à terme, permettrait d'identifier les besoins particuliers des professionnelles en soins des différents titres d'emplois qu'elle représente ainsi que les problématiques vécues et leurs causes.

Compte tenu du contexte actuel de négociation, les travaux prévus à l'hiver 2010 ont été remis à l'automne. Ainsi, au cours du mois d'octobre, les représentantes des équipes locales seront invitées à remplir un questionnaire individuel visant à tracer un portrait selon le titre d'emploi. Par la suite, les résultats seront partagés avec la délégation qui aura à réfléchir sur l'état de la situation et à décider des mesures à adopter.

Les déléguées sont invitées à participer activement à cette démarche qui permettra de déployer pleinement la richesse collective que représente la diversité professionnelle de la FIQ. ■

ASSURANCE AUTO ET HABITATION

Depuis quelques années, La Personnelle assurances générales offre aux membres de la Fédération des polices d'assurance automobile et habitation à des taux avantageux. À l'automne 2003, la délégation du Conseil fédéral a permis à la compagnie de solliciter les membres par téléphone. Toutefois, il est entendu que La Personnelle s'engage à ne divulguer à quiconque la liste nominative des membres de la FIQ.

Dans ce contexte, il importe de rappeler qu'en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, les membres peuvent refuser que leur nom et leurs coordonnées (adresse personnelle et numéro de téléphone) soient transmis aux fournisseurs de services. Le nom de la membre sera alors définitivement radié des listes éventuellement transmises à des fins de vérification d'appartenance au groupe ou de sollicitation par les fournisseurs de services acceptés par la Fédération. Comme cet avis a été publié il y a déjà quelques temps et que de nouvelles membres ont joint les rangs de la FIQ, il a été jugé opportun de le republier.

LES MEMBRES QUI REFUSENT QUE LEURS COORDONNÉES SOIENT COMMUNIQUÉES à une entreprise qui a conclu un accord avantageux, susceptible de profiter à toutes les membres de la Fédération, DOIVENT REMPLIR LE FORMULAIRE CI-DESSOUS et le retourner à :

FIQ Québec
A/S Léona St-Louis
1260, boul. Lebourgneuf, bureau 300, Québec (Québec) G2K 2G2

SEMAINE ANNUELLE SST 2010

« Soigner sans être agressée - Sortir de l'ombre ! » est le thème qui a été retenu dans le cadre de la semaine SST, qui se tiendra du 17 au 23 octobre 2010. Pour une deuxième année consécutive, il a été décidé de poursuivre sur le thème des agressions physiques et verbales dont sont régulièrement victimes les professionnelles en soins. En effet, malgré les avancées, le phénomène demeure bel et bien une problématique dans les milieux de travail.

Les membres du comité fédéral SST ont donc présenté aux déléguées l'affiche qui a été conçue cette année et ont expliqué l'interprétation sur laquelle elle repose. Cette affiche sera prochainement envoyée aux équipes locales. De plus, différents outils seront développés au cours de l'automne et disponibles sous l'onglet « Santé et Sécurité du travail » sur le site Internet de la Fédération <www.fiqsante.qc.ca>. Ces outils viendront s'ajouter à ceux déjà contenus dans la Trousse Internet antiagressions. À surveiller !

ASSURANCE AUTO ET HABITATION

Je, soussignée ou soussigné, refuse explicitement que les renseignements personnels que la FIQ détient à mon sujet soient utilisés à des fins de prospection et de sollicitation commerciale relativement aux ententes qu'elle établit au bénéfice de ses membres.

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Téléphone (résidence) : _____ Téléphone (travail) : _____

Signature : _____ Date : _____

CONFÉRENCIÈRES

POUR DES SOINS DE QUALITÉ ACCESSIBLES À TOUTES ET À TOUS
ÉTATISATION DES JEUX EN LIGNEPOUR DES SOINS DE QUALITÉ
ACCESSIBLES À TOUTES ET À TOUSD^{re} Marie-Claude Goulet

Il existe des solutions publiques, concrètes et équitables permettant d'assurer à la population des soins de santé de qualité. C'est ce qu'est venue démontrer à la délégation D^{re} Marie-Claude Goulet, la présidente de Médecins québécois pour le régime public.

La présentation de la conférencière était particulièrement à propos dans le contexte actuel où la privatisation prend de plus en plus de place dans le réseau public. En effet, le recours aux entreprises privées de placement en soins, la création de cliniques privées ou, encore, la réalisation de partenariats public-privé sont devenus monnaie courante. La privatisation a des conséquences désastreuses en ce qu'elle crée un marché parallèle qui est fonction de la capacité de payer et non des besoins. Elle engendre également l'exode des ressources médicales et

professionnelles du réseau public vers la sphère privée et contribue, par le fait même, à la détérioration du système de santé public.

D^{re} Goulet a également fait part aux délégués des répercussions de la privatisation sur les femmes, ces dernières recourant plus fréquemment aux soins de santé en raison de certains déterminants qui les rendent plus à risque. De plus, les femmes travaillant au sein du réseau public doivent composer quotidiennement avec des conditions de travail excessivement difficiles,

résultant du démantèlement du système de santé public.

Plusieurs solutions publiques permettant d'assurer à la population des soins de santé gratuits, universels et de qualité sont envisageables. La prévention des maladies, une meilleure gestion des listes d'attente, des investissements ciblés et un meilleur contrôle du prix des médicaments constituent des exemples concrets qui ont déjà fait leurs preuves. ■

ÉTATISATION DES JEUX EN LIGNE

D^{re} Jocelyne Sauvé

Le 18 février dernier, les directeur-trice-s de la santé publique de toutes les régions du Québec prenaient publiquement position contre « l'étatisation du jeu en ligne ». Jocelyne Sauvé, médecin spécialiste en santé communautaire et directrice de la santé publique de la Montérégie, s'est adressée à la délégation afin de broser un portrait de la situation et des enjeux de santé publique qui en découlent.

Le jeu peut devenir problématique et avoir des incidences graves sur la famille du-de la joueur-euse et son entourage. Bien que les Québécois-es soient peu nombreux-ses à jouer sur Internet, l'étatisation du jeu en ligne risque fortement de sécuriser le-la client-e et de normaliser l'activité, comme il a été possible de le constater en Suède notamment. Pour plusieurs, dans ces circonstances, le jeu en

ligne devient particulièrement attrayant et même addictif de par sa formule simple et accessible.

La conférencière a également informé les délégués des recommandations des directeur-trice-s de la santé publique. Essentiellement, ces recommandations visent à reporter d'au moins un an la date prévue d'implantation des jeux d'argent sur Internet afin de mener

les études nécessaires, de former un comité d'éthique sociale sur le jeu étatisé et de créer une politique québécoise sur les jeux d'argent.

À la suite de la conférence, la délégation du Conseil fédéral a exprimé le désir de se prononcer contre l'étatisation des jeux en ligne, une proposition qui a d'ailleurs été adoptée à l'unanimité. ■

ÉLECTIONS

Au cours du conseil fédéral, la délégation a élu Roberto Bomba, de l'Hôpital Juif de réadaptation, au comité de vérification interne, et Patricia Lajoie, du CSSS de la Vieille-Capitale, au comité Condition féminine. France Gosselin, du Centre d'accueil Saint-Joseph de Lévis, a pour sa part été élue par acclamation au comité d'élection.

Faute d'avoir dégagé des résultats permettant de désigner une autre élue au sein du comité Condition féminine, et ce, malgré des élections sur deux tours, une nouvelle période de mise en candidature aura lieu lors du prochain conseil fédéral.

UN DOSSIER SUR LA PLACE PUBLIQUE

La lutte contre le recours aux entreprises privées de placement en soins par les employeurs du réseau public est difficile et devra probablement se poursuivre sur une longue période. Les démarches entreprises par la FIQ sont complexes, mais les professionnelles en soins du réseau public sont loin d'abandonner la partie.

Le plan d'action pour contrer les entreprises privées de placement en soins a été adopté par la délégation en décembre 2009. Depuis ce temps, plusieurs étapes ont été réalisées, mais d'autres actions doivent être entreprises. Ainsi, lors du conseil fédéral, il a entre autres été convenu :

- D'intervenir auprès d'instances politiques et administratives ;
- D'assurer une présence aux assemblées générales annuelles des ordres professionnels : OIIQ, OIIAQ et OPIQ ;
- D'évaluer la pertinence d'alliances avec des organisations ayant les mêmes préoccupations que la FIQ quant à la protection du réseau public de santé et à la défense des droits des travailleuses y œuvrant ;
- D'évaluer la possibilité d'une coalition contre la présence d'entreprises privées de placement en soins ;
- De déposer des griefs syndicaux et collectifs ;
- De soutenir les équipes locales lors du dépôt de plaintes en vertu de l'article 39 du Code du travail ;
- D'organiser un colloque sous le thème « Entreprises privées de placement en soins – La santé du public à vendre » (fin octobre 2010) ;
- D'assurer une présence régulière de représentantes de la FIQ dans les établissements ;
- D'informer, en continu, les membres de l'organisation, notamment par le biais de *Facebook*, du site Internet et des publications de la Fédération.

Les actions réalisées à ce jour ont définitivement permis de mettre ce dossier sur la place publique et de sensibiliser la population à cette lutte menée non seulement dans l'intérêt des professionnelles en soins, mais également dans celui des patient-e-s. Il est donc d'une importance capitale de poursuivre sur cette lancée. ■

PRODIGUER LES SOINS DE FIN DE VIE

En tables rondes, les déléguées ont eu l'occasion de discuter d'un sujet délicat, mais combien d'actualité : mourir dans la dignité.

À l'automne, la Fédération doit déposer un mémoire à la commission spéciale mise sur pied pour discuter de la question. Elle souhaite ainsi faire part des interrogations et des préoccupations des infirmières, des infirmières auxiliaires, des inhalothérapeutes et des perfusionnistes qui ont régulièrement à accompagner des patient-e-s en phase terminale. En effet, les membres de la FIQ sont toutes désignées pour se prononcer sur les conditions idéales à mettre en place dans la dispensation des soins de fin de vie. Qu'il s'agisse de formation, d'équipement, d'organisation du travail, les professionnelles en soins, compte tenu de leur expertise et de leur expérience, doivent nécessairement être consultées.

Ainsi, la délégation a entrepris une réflexion d'où plusieurs pistes de solutions sont ressorties. Un dossier à suivre !

